

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire, PERRIN François, BREGAND Jacky adjoints
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal

Conseillers présents : 8

Absents excusés : Mme FRELIN Isabelle, M. ROUX Jean-Paul,
Mme LOREAUD Claudine

Date de convocation :

10/10/2014

Date d'affichage :

17/10/2014

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BAILLY Emmanuel

L'an deux mil quatorze le seize octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le dix octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Affouage : règlement 2014 et tarif 2015
- 2 – Décision Budgétaire Modificative N°1 budget eau
- 3 – Décision Budgétaire Modificative N°1 budget La Tuffière
- 4 – Achat grille captage turbine
- 5 – Achat lampes à led pour éclairage public
- 6 – Communauté de communes : Rapport d'activité 2013
- 7 – SIDEC : Rapport d'activité 2013
- 8 – SYDOM : Rapport d'activité 2013
- 9 – Relais d'accueil et de services d'Arbois
- 10 – Demandes de subventions
- 11 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- 2) – ONF : Destination des coupes 2015

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1 – Affouage : règlement 2014 et tarif 2015

Le Maire donne lecture du règlement d'affouage pour l'hiver 2014/2015 : nature de la coupe et objectifs, produits à exploiter, produits réservés, descriptions environnementales à respecter, consignes d'exploitation à respecter, délais impératifs, sanctions.

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

Les garants de la coupe sont ainsi désignés : DARBON Hubert – PERRIN François – GAILLARD Roland, MATHIEU Pascal

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas changer le tarif de l'affouage 2015 soit 55 € pour un affouage complet et 27,50 € pour un demi affouage.

2) – ONF : Destination des coupes 2015

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2015 à savoir :

Assiette des coupes pour l'exercice 2015

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2015, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2015 dans sa totalité.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Vente aux adjudications générales :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux				Parcelles n°7,8 et 9	
Feuillus		Découpes : <input type="checkbox"/> standard <input type="checkbox"/> aux hauteurs indiquées sur les fûts <input type="checkbox"/> autres :			

Nota : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Vente de gré à gré :

Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :
 - sur pied à la mesure
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes de la parcelle n° 11 à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	Parcelle n° 11	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

3 – Décision Budgétaire Modificative N°1 budget eau

Le conseil approuve à l'unanimité les crédits supplémentaires suivants pour le budget eau :

Dépenses de fonctionnement :	
Chapitre 023 Compte 023 virement à la section d'investissement	- 5 000 €
Chapitre 011 Compte 618 divers	+ 5 000 €
Dépenses d'investissement :	
Chapitre 23 Compte 2315 : Installations, matériel et outillage technique	- 5 000 €
Recettes d'investissement :	
Chapitre 021 Compte 021 virement de la section de fonctionnement	- 5 000 €

4 – Décision Budgétaire Modificative N°1 budget La Tuffière

Le conseil approuve à l'unanimité les crédits supplémentaires suivants pour le budget Tuffière :

Dépenses de fonctionnement :	
Chapitre 042 Compte 681 : Dotations aux amortissements	+ 12 700 €
Chapitre 023 Compte 023 virement à la section d'investissement	- 10 441 €
Dépenses d'investissement :	
Chapitre 040 Compte 13913 : Subventions du Département	+ 2 259 €
Recettes de fonctionnement :	
Chapitre 042 Compte 777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	+ 2 259 €
Recettes d'investissement :	
Chapitre 021 Compte 021 virement de la section de fonctionnement	- 10 441 €
Chapitre 040 Compte 28031 Frais d'étude	+ 12 700 €

5 – Achat grille captage turbine

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire, à régler sur ses fonds propres, l'achat d'une grille pour le captage à la turbine à l'entreprise T.G.C.P BONNET THIRODE qui la réalise à un coût préférentiel. Le conseil autorise à l'unanimité le 1^{er} adjoint à signer le mandat correspondant au remboursement de cette facture.

6 – Achat lampes à led pour éclairage public

Le conseil décide à l'unanimité d'acheter 6 lampes à Led d'un montant de 133 € HT la lampe pour équiper les nouveaux lampadaires et afin de diminuer la consommation d'électricité.

7 – Communauté de communes : Rapport d'activité 2013

Le rapport d'activité 2013 est présenté par M. PERRIN.
Il est approuvé à l'unanimité, il reste consultable en mairie.

8 – SIDEC : Rapport d'activité 2013

Il est présenté par le Maire aux conseillers.
Il est approuvé à l'unanimité, il reste consultable en mairie.

9 – SYDOM : Rapport d'activité 2013

Il est présenté par le Maire aux conseillers.
Il est approuvé à l'unanimité, il reste consultable en mairie.

10 – Relais d'accueil et de services d'Arbois

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Maire d'Arbois demandant la position du nouveau conseil municipal sur le financement du relais d'accueil et de service situé à Arbois.
Le conseil s'étonne des propos de M. AMIENS qui précise qu'aujourd'hui, « seule la commune d'Arbois assure le financement », alors que la commune des Planches a toujours participé.
Le conseil refuse donc de se prononcer compte tenu des inexactitudes de ce courrier, de l'absence de compte rendu d'activités et de projets clairs. Une réponse sera faite en ce sens.

11 – Demandes de subventions

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € à la Banque Alimentaire du Jura pour l'année 2014.

12 – Questions diverses

Le marquage des affouages aura lieu mardi 28 octobre à 14 h. MM PERRIN, GAILLARD, BREGAND, MATHIEU et Mme VANDROUX seront présents.

Le tableau de l'Assomption de la Vierge a été replacé dans l'église après sa restauration.

Le columbarium est maintenant terminé. Le résultat est satisfaisant.

Le H07, contrat d'achat par EDF du courant produit par la turbine est effectif depuis le 15/10/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : M BAILLY Emmanuel